

champ libre

N° 46 - février 2013



Chers amis,

En ce début d'année, je me réjouis de belles avancées dans la prise en compte du bien-être animal. La mise en groupe des truies

gestantes est obligatoire depuis le 1^{er} janvier. Ces animaux ne seront donc plus enfermés en stalles individuelles pendant une grande partie de leur gestation. En outre, le nouveau règlement visant à mieux encadrer l'abattage en Union européenne vient d'entrer en vigueur. Il s'agit d'avancées encourageantes, mais toutefois insuffisantes pour la PMAF, qui demande que la réglementation soit encore plus exigeante en termes de protection animale.

La PMAF continue à se mobiliser pour encourager tous les acteurs des filières d'élevage à aller au-delà des réglementations en vigueur. Le programme 2013 s'annonce d'ores et déjà très chargé. En effet, nous préparons actuellement une campagne d'information sur les conditions de vie des dindes à destination du grand public. De plus, nous publierons prochainement une brochure qui fera la promotion de l'élevage porcin sur paille auprès des professionnels de la filière. Bien entendu, nous continuerons à arpenter le pays pour enquêter sur les transports d'animaux vivants, notamment des volailles. Nous multiplierons également les formations des professionnels au bien-être animal et les actions auprès des distributeurs. En outre, nous développerons de nouveaux supports pédagogiques pour éduquer les enfants aux conditions de vie des animaux de ferme. Du côté de notre ferme, de gros travaux d'aménagement seront entrepris cette année, en vue de l'ouverture au public pour le printemps 2014. Et encore bien d'autres actions : des travaux de recherches, des enquêtes sur le terrain, des visites d'élevages alternatifs et industriels...

C'est grâce à votre soutien que les combats que nous menons ont pu aboutir et aboutiront encore en 2013. Merci à tous pour votre fidèle soutien !



■ PORCS

UN ACCORD POUR L'IMPORTATION DE VIANDE DE PORC NON CONFORME AUX NORMES EUROPÉENNES

La PMAF s'oppose fermement à la version actuelle du projet d'échanges commerciaux entre le Canada et l'UE.

Les 6 et 7 février derniers, Karel De Gucht, Commissaire européen au commerce, et Dacian Ciolos, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, ont rencontré à Ottawa le ministre canadien du commerce extérieur Ed Fast, dans la continuité des négociations engagées sur cet accord¹. La PMAF s'inquiète particulièrement du volet « importation de produits sensibles », qui prévoit des contingents pour l'importation de viande de porc canadienne au sein de l'UE.

Si cet accord aboutissait, l'UE ouvrirait ses portes à des produits non conformes aux exigences qu'elle impose à ses États membres en termes de protection animale.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les élevages porcins européens ont pour obligation la mise en groupe des truies pendant une partie de leur gestation². Cette exigence européenne constitue une avancée importante pour le bien-être des truies gestantes, dans la mesure où elle interdit l'utilisation des stalles individuelles en permanence. Les éleveurs européens ont donc dû réaliser des mises aux normes non négligeables de leurs bâtiments.

La production porcine canadienne, quant à elle, ne dispose d'aucun encadrement législatif visant à assurer une protection minimale concernant les conditions d'élevage des animaux. Il existe des « codes de pratiques recommandées » canadiens, qui n'ont aucune valeur contraignante. En outre, **ces codes canadiens autorisent, et recommandent même, des pratiques d'élevage faisant l'objet de restrictions au sein de l'UE**, notamment le maintien en stalles individuelles. L'attache, interdite en UE depuis 2006, est quant à elle légale au Canada.

La PMAF juge inacceptable que des produits ne répondant pas aux normes minimales européennes de bien-être animal puissent entrer sur le marché européen.

Soutenez notre action en signant la pétition en ligne sur le site www.pmaf.org

PMAF



Protection mondiale
des animaux de ferme

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur



¹ Cet accord entend libéraliser les échanges commerciaux dans les domaines aussi variés que l'agriculture, l'automobile, les ressources naturelles ou le domaine pharmaceutique.

² La directive 2008/120/CE précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les truies et cochettes devront être élevées en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue de mise bas.

■ ABATTAGE

Un nouveau règlement européen « abattage »

Depuis le 1er janvier 2013, un nouveau règlement européen encadre l'abattage des animaux d'élevage¹. Ce texte constitue une avancée certaine pour la protection des animaux au moment de leur mise à mort, mais la PMAF reste vigilante sur certains points.

Grâce au travail de la PMAF et des ONG européennes, la responsabilité des opérateurs participant à la mise à mort des animaux est engagée au quotidien. Ainsi, un « responsable protection animale » est nommé pour chaque abattoir et le personnel des abattoirs doit obligatoirement justifier d'un certificat de compétence, délivré à la suite d'une formation. Cette formation permettra au personnel d'acquérir des notions de base relatives à la protection des animaux. Les abattoirs ont désormais l'obligation de planifier et de mettre en place des procédures pour chaque étape de prise en charge des animaux. Ils peuvent pour cela s'aider d'un guide de bonnes pratiques, qui devra être validé par les autorités compétentes dans chaque Etat membre. Dernier point, mais pas des moindres, les abattoirs ont dorénavant l'obligation de veiller à ce que l'étourdissement des animaux aboutisse inmanquablement à la perte de conscience ; des contrôles internes réguliers de l'étourdissement doivent être pratiqués. Les bénéfices d'un étourdissement efficace pour réduire la souffrance des animaux lors de leur mise à mort

■ POULES PONDEUSES

Les œufs Monoprix : du plein air exclusivement !

À partir du 1^{er} avril 2013, les œufs commercialisés sous la marque distributeur Monoprix proviendront exclusivement de poules élevées en plein air ou biologiques.

Il s'agit d'une première dans le commerce généraliste français. Monoprix devient ainsi le seul distributeur en France à s'engager pour la suppression des œufs de batterie des boîtes vendues sous sa marque. Une démarche initiée en septembre 2012, qui sera très bientôt déployée dans les 300 magasins de l'enseigne en France.

Le groupe Monoprix affirme ainsi sa volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'engagement qualité, tout en accordant une attention particulière aux conditions d'élevage des animaux dont sont issus leurs produits. En privilégiant les œufs de poules élevées en plein air ou biologiques, Monoprix s'engage pour le bien-être des poules pondeuses.

sont réels ; la PMAF sera donc particulièrement attentive à la bonne application de cette exigence.

La PMAF émet toutefois quelques réserves sur ce nouveau règlement. En effet, la dérogation à l'obligation d'étourdissement dans le cadre de l'abattage rituel a été maintenue. Pour Aurélia Warin-Ramette, chargée de campagnes à la PMAF « L'étourdissement des animaux devrait être systématique et obligatoire, quel que soit le motif de l'abattage. Sans étourdissement, la perte de conscience ne survient qu'après de longues minutes, ce qui est totalement inacceptable ».

La PMAF a participé à plusieurs réunions organisées par le ministère de l'Agriculture, afin de préparer l'entrée en vigueur de ce règlement. De même, nous avons participé à un groupe de travail de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur le sujet. La situation économique difficile que traverse la filière viande, l'augmentation des cadences au sein des abattoirs et la fermeture de certains établissements offrent un contexte peu favorable à une bonne application de ce règlement. La PMAF sera donc particulièrement attentive à sa mise en œuvre effective. ●

¹ RÈGLEMENT (CE) No 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Un règlement est un texte législatif européen qui s'applique directement dans tous les États membres de l'Union européenne.



La PMAF félicite Monoprix pour cette démarche, et l'encourage à aller encore plus loin en supprimant totalement les œufs de batterie de ses rayons, mais également de tous les produits vendus sous sa marque (pâtes, sauces, biscuits...). L'association appelle également les autres enseignes de la distribution à suivre l'exemple en se mobilisant dans ce sens. Depuis plusieurs années, la PMAF, ainsi que d'autres associations de protection animale françaises, poursuivent un dialogue avec l'ensemble des distributeurs, pour les encourager à intégrer davantage le bien-être animal dans leurs politiques commerciales. ●

■ PORCS

Des avancées encourageantes pour le bien-être des truies gestantes

Tout au long de l'année 2012, la PMAF a fait campagne pour le bien-être des truies. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation rend obligatoire la mise en groupe des truies gestantes¹.

Avertie par les dernières estimations annoncées par les professionnels de l'élevage (seuls 60 % des élevages français semblaient être aux normes au 1^{er} janvier)², la PMAF a rencontré en décembre dernier des représentants du ministère de l'agriculture. L'objectif de cette rencontre était de connaître les actions mises en place par le gouvernement pour encourager les éleveurs à modifier leur conduite d'élevage de truies gestantes.

En 2009, le gouvernement avait annoncé une enveloppe de 60 millions d'euros, destinée à aider les éleveurs à mettre aux normes leurs bâtiments de truies gestantes. Les échanges nous ont permis d'apprendre que fin 2012, l'enveloppe dédiée était en grande partie consommée. Toutefois, on peut regretter que certains éleveurs aient attendu la dernière minute pour déposer leur demande de subvention. Beaucoup d'entre eux pensaient que l'échéance serait reportée. Nos interlocuteurs estiment qu'environ deux tiers des élevages étaient aux normes fin 2012, au vu des déclarations des éleveurs et des dossiers déposés. Des contrôles ont été mis en place dès début 2013 et les élevages qui ne seront pas aux normes seront sanctionnés.

Par ailleurs, la PMAF regrette que des subventions n'aient pas été allouées spécifiquement aux éleveurs passant sur litière parallèlement à la mise aux normes de leurs bâtiments. Pour Cécile Vuillermet, chargée d'études bien-être animal à la PMAF, « la litière de paille permet de satisfaire un grand nombre d'exigences de la directive et de comportements naturels des animaux. Il nous semble donc essentiel que cette alternative à l'élevage conventionnel soit encouragée ».

Tout au long de l'année 2012, la PMAF a fait la promotion du porc sur paille auprès du grand public, des acteurs de la filière et des institutions. Nous avons constaté que certains éleveurs ont fait le pas au moment de la mise aux normes de leurs bâtiments et nous les félicitons de leur démarche.

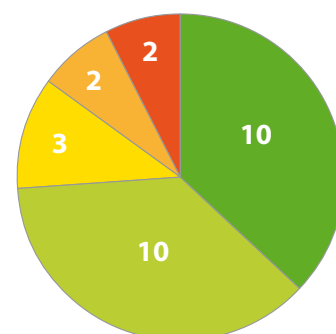


Cette avancée réglementaire est très positive et montre que notre message a bien été entendu. La PMAF soutient les démarches des éleveurs allant au-delà des exigences réglementaires en termes de bien-être animal. Au cours de l'année 2013, nos travaux se poursuivront avec une action auprès des distributeurs, afin de motiver le développement du marché du porc élevé sur litière. Nous nous attacherons à convaincre l'ensemble des distributeurs de se lancer dans cette voie. ●

¹ La directive 2008/120/CE précise qu'à compter de 2013, les truies devront être élevées en groupe durant la majeure partie de la gestation.

² Selon Porc magazine, Juillet-août 2012, n° 467

Classement des 27 Etats membres de l'UE en fonction de leur niveau de mise aux normes



- 100 % (Bulgarie, Estonie, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Slovaquie, Autriche, Lettonie)
- Entre 99 % et 90 % (République tchèque, Espagne, Italie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Pays-Bas, Danemark, Finlande)
- Entre 89 % et 80 % (Belgique, Irlande, Grèce)
- Entre 79 % et 70 % (France, Allemagne)
- Entre 69 % et 58 % (Chypre, Portugal)

Source : AGRAFACTS – 29 janvier 2013

Un guide « Porc sur litière » pour les professionnels

La PMAF réalise actuellement un guide à destination des éleveurs, futurs éleveurs de porc et groupements d'élevage, dans le but d'encourager ces professionnels à se lancer dans l'élevage sur litière. Rappelons qu'à l'heure actuelle, 90 % des porcs sont élevés sur des sols de béton nus (caillebotis). Ce guide est un recueil d'expériences, avec des exemples de plusieurs élevages utilisant la litière à différentes étapes (naissance, maternité, engraissement). Il entend montrer que des alternatives à l'élevage conventionnel fonctionnent très bien sur le terrain et propose des conseils pratiques pour s'engager dans une telle démarche. À découvrir prochainement.

■ LA HARDONNERIE

La ferme de la PMAF : un lieu d'histoire

La PMAF a mené un travail de recherche sur les origines de sa ferme située à Vauquois, la Hardonnerie, afin de mieux connaître ce lieu où nos animaux recueillis habitent depuis 2011.

La Hardonnerie : voilà un nom bien énigmatique ! C'est pourtant celui que porte notre ferme depuis de nombreuses années... On retrouve ce terme dans les registres civils datant de 1882 aux archives départementales meusiennes.

A l'origine, ce nom vient de celui de l'ancienne ferme, qui a été détruite pendant la guerre 1914-1918, comme tout le village de Vauquois. La nouvelle ferme a été construite sur le même terrain, qui était alors un vaste champ de bataille.

Bâtie en 1928 par M. Laligue, grand propriétaire terrien, la nouvelle ferme porte en elle le sceau de son époque particulière : l'entre-deux-guerres. Le vent de la modernité souffle sur l'architecture qui rappelle les théories hygiénistes. Finie la cohabitation avec les animaux : au nom de l'hygiène, on sépare l'étable, le logement et la grange, auparavant réunis en un bâtiment unique.

Au fil des années, le monde agricole va prendre une toute autre tournure et la Hardonnerie témoigne aujourd'hui de cette transformation à travers le temps. Un patrimoine que la PMAF tient à conserver. Pour Lucile Leclair, étudiante en Politiques de l'Environnement à Sciences Po Paris et chargée de ce travail de recherche : « Il serait dommage de rompre avec la continuité de l'histoire. La ferme porte l'empreinte de son nom et de son passé. La PMAF fait désormais partie de son histoire, en réhabilitant ce lieu pour accueillir des animaux maltraités ou réformés d'élevages intensifs. ».



Ce travail de recherche alimentera un livret d'accueil des visiteurs, en cours de réalisation, dans la perspective d'une ouverture au public attendue pour 2014. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.pmaf.org.



La Hardonnerie, le nouveau nom de la ferme des animaux

Suite au travail de recherche de Lucile Leclair sur l'histoire de la ferme de la PMAF, le nom « la Hardonnerie » s'est révélé incontournable pour nommer ce lieu chargé d'histoire. Ce nouveau nom va donc ancrer notre projet dans ce patrimoine et lui donner une nouvelle dimension. Le nom officiel de la ferme de la PMAF sera donc désormais « **La Hardonnerie, une ferme pour les animaux** ».

La Hardonnerie : bienvenue aux bénévoles

Quelques lits, une cuisine, des douches, des toilettes... et voilà ! La PMAF peut enfin proposer un hébergement pour les bénévoles et stagiaires qui souhaitent mettre la main à la pâte à la Hardonnerie.

Vous avez été nombreux à répondre à notre appel aux dons de mobilier et nous vous en remercions vivement ! Grâce à votre générosité, nous avons pu aménager un espace pour vous accueillir.



Bien entendu, ce logement encore modeste, reste à améliorer et à enrichir. Il manque encore quelques meubles de rangement, des commodes par exemple... mais l'essentiel est là.

C'est une belle avancée pour la Hardonnerie : la PMAF a déjà pu héberger une dizaine de bénévoles et espère que l'expérience ne s'arrêtera pas de sitôt ! Les coups de main sont d'une aide précieuse, au regard de la charge de travail à abattre à la ferme. Ce nouveau logement favorise les rencontres, l'échange mais aussi la transmission des connaissances grâce à l'accueil des étudiants en stage de soins animaliers, d'éthologie ou d'animation.

champ libre - N°46

Editeur : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) - Association régie par les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82

Courriel : courrier@pmaf.org - **Représentant légal** : Charles Notin - **Directeur de la publication** :

Ghislain Zuccolo - **Responsable de la rédaction** : Caroline Vogt

Imprimeur : BCR « les capucins » 32200 Gimont - Tél. : 05 62 67 11 08 - **PAO** : PMAF - **Dépôt légal** :

février 2013 - **ISSN** : 1562-6202

Ce numéro a été édité à 16 500 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé. *Champ Libre* est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source.

Crédits photos et illustrations : PMAF sauf mention contraire.